



RESILIATION ASSURANCE HABITATION

Par **titchou**, le **24/01/2011** à **12:54**

Bonjour,

suite à mon déménagement, j'ai contacté mon assureur pour lui faire part de ma nouvelle adresse et du nouveau bien à assurer (report). En février il m'adresse un modificatif que je retourne signé. En rentrant de congés en aout, je trouve un RAR qui est retourné car délai dépassé. Je ne m'inquiète pas, mais je m'aperçois que l'assureur a cessé de prélever mes cotisations sur mon compte. Je l'appelle et il me dit que le contrat est résilié car pas retourné. Il m'avait effectivement averti mais le 4 aout et je suis rentrée le 26, ce qui fait que je n'ai pas eu ce RAR; avait il le droit de le faire ?

Merci